

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Activité mixte de nautisme et activités associées

Port concerné : Frioul

Référence dossier : MEC21-2022-FR

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Pôle Valorisation et Développement Urbains
Direction des ports de plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Exploitation d'un poste à flot et d'un plan d'eau pour une activité mixte de nautisme et activités associées.

Lieu d'exécution :

Port du Frioul, mise à disposition :

- 1) d'un poste à flot de 10,99 mètres de longueur par 3,70 mètres de largeur.
- 2) d'un plan d'eau de 12 mètres de longueur (linéaire de quai) par 6 mètres de largeur (longueur maximale du ou des navires).

Surface totale de **113 m²**.

Localisation parcelle : 5 sud 492 (poste à flot)
poste 19 à 25 quai Cormoran (plan d'eau)

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

() Le **Dossier de consultation** comprend principalement :*

- *Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.*
- *L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du*

- candidat.*
- *L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*

Cette publicité visant à l'attribution d'une autorisation temporaire du Domaine Public maritime pour une exploitation à caractère économique, **la base minimale de la redevance doit être celle figurant dans la délibération tarifaire en vigueur dans les rubriques ACTIVITE ECONOMIQUE POSTE A FLOT ET/OU TERRE-PLEIN.**

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/je-participe/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

Ou directement sur le site de la Métropole en suivant le chemin « Métropole > Je participe > Domaine public maritime – Mises en concurrence/Manifestations d'intérêt spontanées » pour prendre connaissance de l'ensemble des Avis d'Appel Public à Candidature en publicité.

Dépôt du dossier de consultation :

Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **12/02/2023** à 18h00 terme de rigueur.